

# **APPEL AU NOUVEAU GOUVERNEMENT DE PARTICIPANTS AUX CERCLES DE SILENCE**

Créés il y a près de 5 ans pour protester contre l'enfermement des étrangers dans des centres de rétention administrative (CRA) au seul motif que ces étrangers se retrouvent dans une situation d'irrégularité administrative, les cercles de silence sont une expression non violente de citoyens isolés ou soutenus par des dizaines d'associations, organisations ou collectifs locaux ou nationaux. Ils regroupent chaque mois dans 174 villes de France, des milliers de personnes qui manifestent en silence durant une heure.

Les centres de rétention administrative sont de véritables prisons où les retenus, enfermés sans jugement, deviennent "vulnérables" et ont de graves difficultés à faire respecter leurs droits. Les expulsions ont créé des situations personnelles ou familiales déchirantes et humiliantes : enfants en centre de rétention, familles disloquées, personnes expulsées dans un pays où ils courent de graves dangers. Le président de la république a changé, la majorité de l'assemblée nationale aussi. Mais c'est toujours la législation sur les étrangers durcie par l'ancienne majorité qui s'applique.

Nous appelons à un changement de la loi en profondeur avec un souci de justice visant à ne pas compromettre l'avenir de tous ceux qui n'ont d'autre choix que de se retrouver en exil dans notre pays.

En attendant ce changement de la loi, conformément aux engagements pris par le nouveau président avant son élection, « *je veillerai à ce que chaque migrant, quelle que soit sa situation, soit traité avec dignité, dans le respect de ses droits fondamentaux* », nous demandons instamment que les mesures suivantes concernant tout le territoire français soient prises de toute urgence afin que la machine administrative et policière cesse de broyer des existences.

- mettre fin aux objectifs chiffrés en matière d'expulsion qui font voler en éclat les règles qui garantissent les libertés individuelles
- rompre (comme le permet la directive européenne dite « directive retour » ) avec la logique d'enfermement systématique des étrangers et en premier lieu des familles et privilégier des mesures alternatives plus justes et humaines.
- instaurer un moratoire sur les expulsions dans l'attente de la nouvelle loi.
- traiter le droit d'asile là où se situe la compétence sur la situation à l'étranger.

Ces mesures peuvent être prises très rapidement préfigurant une évolution dans la manière de considérer l'étranger.

Le changement, ce doit être dès maintenant

**Avec ou sans papiers, l'étranger est une personne.**

**La dignité de chaque personne ne se discute pas, elle se respecte.**

**Notre silence le crie.**

Envoyez ce texte tel quel ou avec vos amendements à vos élus locaux ou à :

<http://www.elysee.fr/ecrire/>

<http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/ecrire>

[manuel.valls@interieur.gouv.fr](mailto:manuel.valls@interieur.gouv.fr)